

ARRETE FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,
- Vu l'arrêté du 17 décembre 2024 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté 30 septembre 2024, portant ouverture de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe,

ARRETE

Article 1er : La liste des membres du jury est établie comme suit :

Collège des Elus Locaux :

- Monsieur Franck ZENTNER, Maire de La Neuville-au-Pont (51), Président du Jury,
- Madame Carole CHOSROES, Adjointe au Maire de Courtisols (51).

Collège des Fonctionnaires Territoriaux :

- Monsieur Emmanuel BEHR, Attaché territorial principal, Directeur des Ressources humaines à la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse (55),
- Madame Laurence FROMENT, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx (51), Représentante de la CAP C du Centre de Gestion de la Marne.

Collège des Personnalités Qualifiées :

- Monsieur Vincent DROIN, Attaché territorial principal, Directeur Général des Services, Commune d'Avize (51),
- Madame Maryline MALATRAS-SENG, Attaché territorial hors classe, Directrice Adjointe à la Direction de l'Education à la Ville de Reims (51).

Article 2 : Madame CHOSROES assurera le remplacement du Président du jury dans le cas où celui-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le Président du Centre de gestion de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Marne.

Fait à Châlons-en-Champagne,

Le Président,
Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN

Signé électroniquement par : Le président
Date de signature : 31/01/2025
Qualité : Signature des PDF par le président

